

Demande à déposer au service Culture/Vie associative
(au moins 15 jours avant la date de la manifestation)

CONTRAT

Nature de la manifestation

le de h à h Lieu :

Entre la Commune de PLOUGASTEL-DAOULAS,
représentée par Monsieur Dominique CAP, Maire,
et l'association ou organisme :

.....

Siège

N° Police d'Assurance
(joindre obligatoirement une photocopie du contrat d'assurance
"responsabilité civile" de l'association)

représentée par M./Mme.....

au titre de.....

Adresse

.....

.....

Tél.

Adresse email :

En cas de problème technique sur une salle
durant le week-end APPELER LE 06 85 70 41 52

Il a été convenu ce qui suit
La Commune de PLOUGASTEL-DAOULAS
loue le matériel suivant :

Barrières métalliques de protection (150 au total)

- Nombre :
- Sur remorque (environ 60) (permis E nécessaire) ..

Podium (30 éléments de 1,50mx1,50m = 67 m²)

- Totalité
- En partie > nbre :
- avec rembarde de protection
- escaliers d'accès

Autres demandes :

(moquettes, boîtier électrique, ...)

.....

.....

.....

Date & heure emprunt du matériel :

Date & heure restitution du matériel :

.....

CONDITIONS DE LOCATION

CAUTION

- pour toute location, **dépôt d'un chèque de garantie de 100 euros** à l'ordre du Trésor Public.

LOCATION

- pour les associations communales : location gratuite
- pour tout autre organisme extérieur (sauf pour les collectivités territoriales environnantes)
- location barrière : 1,70 euros/ barrière/jour - location podium : 4,30 euros/élém./manif.
- Le transfert du matériel est à la charge du locataire (sauf cas exceptionnel).
- Le cautionnement ne sera restitué que si le matériel est ramené à l'atelier municipal sans détérioration aux jours et heures prévus.

Date de la demande :

Signature du locataire :

(précédée de la mention "Lu et Approuvé")

Cadre réservé à l'administration

Clé à retirer :

Observations :

OUTLOOK COURRIER ATELIER

Fait à Plougastel-Daoulas, le

Pour le Maire, l'Adjoint(e) délégué(e) aux Affaires Culturelles et Associatives